

HUB
DE LA FACTURE
ELECTRONIQUE



Ventes BtoC : quelles obligations, quelle organisation ?



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 

Slide pour les intervenants

HUB
DE LA FACTURE
ELECTRONIQUE

GO
ENTREPRENEURS



Elodie CASSART
Vice-présidente du
Conseil régional de
l'ordre des
experts-comptables
Ile-de-France

De quoi parle-t-on ?

- Echange des factures entre logiciels (e-invoicing)
- Format normé : Factur-X pour les TPE-PME
- Transmission sécurisée
 - Avec informations de paiement
- Des obligations à venir
 - En 2026, 2027 et 2028
 - Transmission d'informations complémentaires à l'administration (e-reporting)



Les opportunités pour les entreprises

- Suivi en temps réel des factures
- Amélioration de la trésorerie
- Gain de temps et automatisation de la transmission des pièces au cabinet
- Baisse du coût de traitement
- Diminution des erreurs et des litiges
- Conservation des pièces en un même endroit

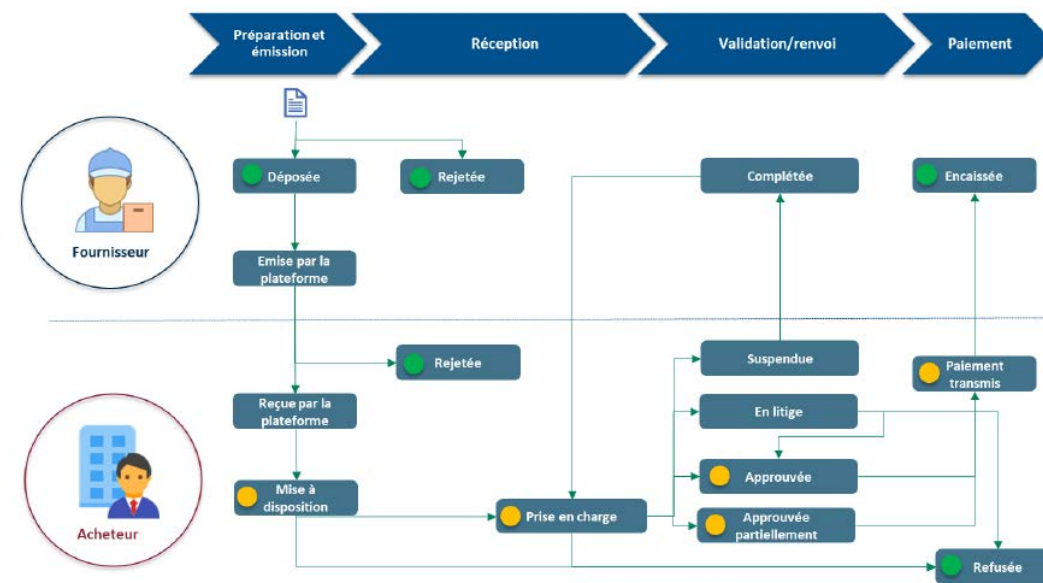
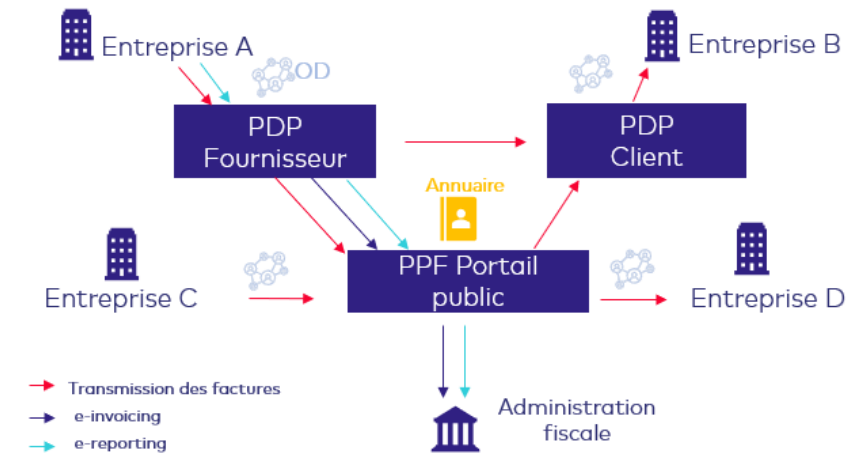


Figure 6 : Cycle de vie des factures et liste des statuts

La valeur ajoutée de l'expert-comptable

- Connaissance des enjeux et besoins selon le contexte
- Aide à la définition d'une nouvelle organisation conforme
- Prise en charge de certaines tâches administratives
- Recommandation d'outils adaptés à votre entreprise
- Pilotage de votre activité en temps réel



Les ressources de l'Ordre des experts-comptables



Le guide pratique de la Facturation électronique



12 vidéos de 3mn pour tout comprendre sur la facturation électronique

- 1 L'avenir de la facturation, présentation - *Retour vers le futur*
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 46 vues • il y a 3 semaines
2:37
- 2 Un enjeu international - *Mission impossible*
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 43 vues • il y a 3 semaines
2:35
- 3 Les enjeux pour les experts-comptables et les entreprises - *Kaamelott*
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 156 vues • il y a 3 semaines
3:06
- 4 De la facture libre à la facturation électronique - *Indiana Jones*
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 216 vues • il y a 3 semaines
3:56
- 5 Respect des règles de routage & de format du e-invoicing - *Scooby-doo*
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 60 vues • il y a 3 semaines
3:58



11 fiches info clients par métier ou secteur d'activité

Présentation



Antony Leblanc

Responsable avant-vente jefacture.com

HUB
DE LA FACTURE
ELECTRONIQUE

GO
ENTREPRENEURS

Qui sommes-nous ?

jefacture.com : plateforme créée par ECMA à l'initiative du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables

Candidate PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) dans le cadre de l'obligation de facturation électronique

Plateforme opérationnelle depuis 4 ans avec des milliers d'entreprises déjà utilisatrices

Notre ambition

Accompagner les experts-comptables ainsi que les 3 millions d'entreprises qu'ils suivent quotidiennement dans la transition vers la facturation électronique

Les obligations

Facturation

Format libre

Le fournisseur peut émettre sa facture dans le format qu'il souhaite : papier, Word, Excel, PDF, UBL, CII, Factur-X, ticket de caisse...

Transmission de la facture

Transmission de la facture libre

Le fournisseur peut transmettre sa facture à son client par le biais qu'il souhaite : email, courrier, remise en main propre, PDP

Transmission des données

Transmission des données

Le fournisseur doit transmettre à l'administration fiscale les données de transaction (et les données de paiement pour les prestations de service) via le PPF ou via une PDP

Les obligations

Le délai de transmission dépend du régime de votre entreprise

Réel normal mensuel :

- Décade 1 (1 au 10 du mois), dépôt le 20 du mois
- Décade 2 (11 au 20 du mois), dépôt le 30 du mois
- Décade 3 (21 au 31 du mois), dépôt le 10 du mois suivant

Réel normal trimestriel : par mois, dépôt le 10 du mois suivant

Simplifié : par mois, dépôt entre le 25 et le 30 du mois suivant

Franchise en base de TVA : tous les 2 mois, dépôt entre le 25 et le 30 du mois suivant

Manquement à l'obligation de e-reporting

Amende de 250€ par
transmission

Dans la limite de 15 000€
par année civile



Coiffeur

E-invoicing : réception de ses factures d'achat
E-reporting : transactions avec ses clients particuliers



E-invoicing

E-reporting

- Réaliser une cartographie des fournisseurs
- Communiquer auprès des fournisseurs pour s'assurer qu'ils fourniront des factures conformes
- Former les salariés qui seront confrontés à l'utilisation de la PDP : validation de factures d'achat

- Vérifier l'interopérabilité entre le logiciel de caisse et la PDP sélectionnée pour la remontée du e-reporting
- Former les salariés qui seront confrontés à l'utilisation de la PDP : remontée des transactions BtoC

Définir les modalités de partage d'informations avec son expert-comptable

Le BtoC avec jefacture.com



Création ou import

des factures BtoC pour les transmettre via la PDP au client particulier



Transformation

des factures non conformes en factures au format facture électronique (Factor-X)



Import ou saisie

des Z de caisse pour transmission du e-reporting lié aux transactions BtoC à l'Administration fiscale

HUB
DE LA FACTURE
ELECTRONIQUE



MERCI !

Vous avez des questions ?
Rendez-vous sur le stand jefacture.com



ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 